

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL **du 19 octobre 2012**

L'an deux mille douze, le dix neuf octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2012

Présents : M. BURGOS – M. FICHEPAIN - M. RENARD- M. MINIER – M. HEBERT - Mme DUBOC – M. PRENANT - Mme BRIFFAULT – M. PEREON

Absents : Mme GUILLEMEAU (pouvoir à M. PRENANT) - M. ADAM (pouvoir à Monsieur BURGOS) - M. MENARD (pouvoir à M. MINIER) - M. SALIS (pouvoir à Mme BRIFFAULT) – Mme BRETON - M. BESNARD (pouvoir à Mme DUBOC)

Secrétaire de séance : M. HEBERT.

- Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 28 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

B. Désignation du Secrétaire de séance

M. HEBERT est désigné en qualité de secrétaire de séance.

C. Urbanisme :

Suite à l'accord du conseil municipal du mois de 15 juin 2012 concernant la négociation du prix d'achat avec les propriétaires des parcelles ZI 247 (820 m²), ZI 248 (1 300 m²) et ZI 249 (1 000 m²), le conseil décide l'achat des parcelles au prix de 4 € ce qui représentera un coût de 12 480 € auquel s'ajouteront les frais notariés. Le conseil décide de vendre la parcelle jouxtant la parcelle de Monsieur Patrick NORGUET au prix de 4 €.

Le conseil demande que les parcelles soient exploitées par les propriétaires actuels, y compris celle de la commune.

*** Aménagement entrée de bourg**

Suite à la séance du conseil municipal du 28 septembre 2012, Monsieur le Maire a rencontré Madame HUBERT du garage du même nom. Cette rencontre fructueuse a mis en évidence la volonté des propriétaires du garage de réaliser les aménagements paysagers prévus lors de l'accord du permis de construire.

Le conseil sera attentif à l'aménagement qui ne doit pas réduire la visibilité.

Quelques interrogations subsistent quant à la zone de rétention.

D - Finances :

*** budget assainissement : D.B.M. n°2**

Afin de couvrir les engagements inscrits au compte 6063 « fournitures d'entretien et de petit équipement », il convient d'effectuer un virement du compte 022 « dépenses imprévues de fonctionnement » au compte 6063 d'un montant de 5.000 €.

E – Conventions

*** Convention ALSH Naveil (centre de loisirs)**

Au cours de l'année 2011, suite à la proposition de la commune de Naveil, la commune de Villiers a signé une convention pour permettre aux familles villiersoises de bénéficier des mêmes tarifs que les familles de Naveil. Le conseil accepte les termes de la convention et autorise le Maire à signer une nouvelle convention pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2012. Le conseil décide de reconduire la convention dans les mêmes termes pour l'année 2013. 16 enfants de Villiers ont profité, en 2012, des activités proposées.

*** Convention Refuge du Val de Loir**

La convention actuelle avec le Refuge arrive à son terme au 31 décembre 2012. Le conseil accepte d'établir une nouvelle convention avec le Refuge du Val de Loir qui fixe la redevance à 0.75 €/habitant pour l'année 2013 ; le nombre d'habitants retenu étant celui de la population INSEE, soit 1 262 pour 2013, soit 946.50 €.

Monsieur le Maire propose qu'à l'avenir, cette convention puisse être reconduite tacitement si aucun changement fondamental n'intervient : ex. modification substantielle du prix.

* Convention AFEC

Pour la troisième année consécutive l'AFEC sollicite l'utilisation des locaux de restauration scolaire d'octobre 2012 à juin 2013, pour y conduire une formation qualifiante de niveau V, préparant au Titre professionnel de Cuisinier. Le conseil accepte la convention en demandant une augmentation de la participation financière de l'AFEC, soit 110 € par journée complète d'intervention et 55 € par demi-journée, au lieu de 100 € par jour et 50 € par demi-journée.

F. – Maison des Associations

Monsieur le Maire demande le huis clos. Le conseil décide de signifier une mise en demeure de l'architecte de remettre le CCTP à la fin du mois d'octobre.

G - Affaires diverses

Personnel : assurance statutaire

Un contrat de groupe négocié par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loir et Cher pour l'ensemble des collectivités qui le souhaitent vient d'être remis en cause par l'assureur, DEXIA SOFCAP en raison d'un accroissement important des remboursements. En 2012, le taux était de 4.05 % de la masse salariale. L'assureur propose trois options :

- un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 100 %, avec un taux de 4,70 %
- un remboursement des indemnités journalières à hauteur de 90%, avec un taux de 4,29 %
- une résiliation de l'adhésion au contrat de groupe

Le conseil retient la seconde proposition.

Intercommunalité

La CVR a mandaté un bureau d'études pour analyser le périmètre de la future intercommunalité : rien de nouveau n'apparaît.

Le conseil s'accorde sur la nécessité de bien négocier les compétences et la représentation.

SIERAVL

Monsieur MINIER présente le diagnostic réalisé : des actions vont être engagées en matière de géomorphologie (seuils, moulins) et de pollution agricole. Il est noté la volonté de rendre la rivière la plus naturelle possible.

Mouvement de personnel :

Suite à la demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle du fontainier, un appel à candidature a été effectué auprès du centre de gestion 41 et de pôle emploi.

Date à retenir :

Commission générale : le 23 novembre à 20 h ; objet : PLU

Conseil municipal : vendredi 16 novembre 20 h 30

Le Maire,
Henri BURGOS

